



SECEF

CRD EURES /
FRONTALIERS GRAND EST
11, rue Claude Chappe
57070 METZ

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025



Nos bureaux : 3 Rue de Turique, 54000 **Nancy** (03 83 98 65 25) | 1 Rue Saint Laurent, 54700 **Pont-A-Mousson** (03 83 81 07 73) |
16 Av. Sébastopol, 57070 **Metz** (03 87 30 24 75) | secef@secef.fr | Retrouvez nous avec toute l'actualité sur www.secef.fr

SECEF | 3 Rue de Turique, 54000 Nancy | SAS au capital de 1.000.000 Euros | SIREN 759 800 451 RCS Nancy | Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Grand Est | Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Est | Inscrite sur la liste des Experts Judiciaires près la Cour d'Appel de Nancy
Membre du groupement **Absoluce** en France et **INAA** à l'international (International Association of independant Accounting firms)



SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS.....	3
COMPTES ANNUELS.....	7





RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS





Mesdames et Messieurs
les membres de l'association
CRD EURES/FRONTALIERS GRAND EST
11, rue Claude Chappe
57070 METZ

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » en fin du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du début de l'exercice à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les bases et méthodes prises en considération pour les estimations des provisions constituées en vue de faire face à des créances dont le règlement semble compromis ou à d'autres risques.
- Les bases et méthodes prises en considération pour l'estimation des soldes de subventions à recevoir dans le respect du principe de prudence.





Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous vous signalons qu'aucun document destiné à être présenté aux membres de l'assemblée générale (document autre que les comptes annuels) ne nous a été communiqué au jour où nous établissons le présent rapport. Nous ne nous prononçons donc pas sur la sincérité et la concordance entre les informations données dans ces éventuels documents et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la



collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz, le 11 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Sarl SECEF


Denis PIVERT





COMPTES ANNUELS



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	91 708.40	54 816.13	36 892.27	40 374.81	-3 482.54	-8.63
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	90 681.81	59 502.41	31 179.40	26 869.51	4 309.89	16.04
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	4 035.00		4 035.00	3 930.51	104.49	2.66
	Total II	186 425.21	114 318.54	72 106.67	71 174.83	931.84	1.31
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	265 366.83		265 366.83	198 273.49	67 093.34	33.84
	Charges constatées d'avance (2)	18 483.20		18 483.20	8 882.59	9 600.61	108.08
	Valeurs mobilières de placement						
ACTIF CIRCULANT	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	142 659.77		142 659.77	186 615.72	-43 955.95	-23.55
	Total III	426 509.80		426 509.80	393 771.80	32 738.00	8.31
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		612 935.01	114 318.54	498 616.47	464 946.63	33 669.84	7.24

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025	31/12/2024	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	389 407.60	432 169.26	-42 761.66	-9.89
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	24 349.56	-42 761.66	67 111.22	156.94
	Situation nette (sous total)	413 757.16	389 407.60	24 349.56	6.25
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	413 757.16	389 407.60	24 349.56	6.25
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	6 594.73	4 880.78	1 713.95	35.12
	Total IV	6 594.73	4 880.78	1 713.95	35.12
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	286.66	188.65	98.01	51.95
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	27 113.25	36 014.93	-8 901.68	-24.72
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	50 864.67	34 454.67	16 410.00	47.63
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total V	78 264.58	70 658.25	7 606.33	10.76
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		498 616.47	464 946.63	33 669.84	7.24

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

70 658.25



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service			9.79		-9.79	-100.00
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	642 554.10		505 119.23		137 434.87	27.21
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			6 709.01		-6 709.01	-100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		0.62			0.62	
Total I	642 554.72		511 838.03		130 716.69	25.54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	218 847.17		205 771.99		13 075.18	6.35
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	15 012.06		1 399.88		13 612.18	972.38
Salaires et traitements	268 640.70		244 183.62		24 457.08	10.02
Cotisations sociales	84 677.19		83 246.88		1 430.31	1.72
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 930.52		14 099.67		3 830.85	27.17
Dotations aux provisions	1 713.95				1 713.95	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	13 196.91		8 344.71		4 852.20	58.15
Total II	620 018.50		557 046.75		62 971.75	11.30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	22 536.22		-45 208.72		67 744.94	149.85

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 813.34	2 447.06	-633.72	-25.90
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	1 813.34	2 447.06	-633.72	-25.90
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 813.34	2 447.06	-633.72	-25.90
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	24 349.56	-42 761.66	67 111.22	156.94
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	644 368.06	514 285.09	130 082.97	25.29
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	620 018.50	557 046.75	62 971.75	11.30
5. EXCEDENT OU DEFICIT	24 349.56	-42 761.66	67 111.22	156.94



ANNEXE**SOMMAIRE**

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	9
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	9

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	10
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Evaluation des immobilisations corporelles	11
Evaluation des amortissements	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des subventions	12
Ventilation de l'effectif moyen	12

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	13
--	----

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 498 616.47 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 642 554.72 Euros et dégageant un excédent de 24 349.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	85 366		6 342
TOTAL			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	78 266		12 416
Avances et acomptes			6 342
TOTAL	78 266		18 758
Prêts, autres immobilisations financières	3 931		104
TOTAL	3 931		104
TOTAL GENERAL	167 563		25 204



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			91 708	91 708
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			90 682	90 682
Avances et acomptes		6 342		
TOTAL		6 342	90 682	90 682
Prêts, autres immobilisations financières			4 035	4 035
TOTAL			4 035	4 035
TOTAL GENERAL		6 342	186 425	186 425

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		44 992	9 825		54 816
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		51 396	8 106		59 502
TOTAL		51 396	8 106		59 502
TOTAL GENERAL		96 388	17 931		114 319
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	9 825				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 106				
TOTAL	8 106				
TOTAL GENERAL	17 931				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	4 881	1 714			6 595
TOTAL	4 881	1 714			6 595
TOTAL GENERAL	4 881	1 714			6 595
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 714			



Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	287
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 429
Dettes fiscales et sociales	4 351
Total	9 067

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	18 483
Total	18 483

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	281 423
SUBVENTION PROGRAMME LIMEX	76 249
SUBVENTION INTERREG OIE	6 608
SUBVENTION DEPARTEMENT ARDENNES	20 000
SUBVENTION EASI	258 275
Total	642 555

Effectif moyen

	Personnel salarie
Cadres	4
Employés	6
Total	10

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			1 714

